

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le mardi 21 novembre 2017, à 19 h, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de M. Gaétan Gilbert.

**À laquelle sont présents :**

M. Gaétan Gilbert, président  
M. Martin Côté, commissaire  
M<sup>me</sup> Sylvie Gilbert Boucher, commissaire  
M<sup>me</sup> Nancy Girard, commissaire  
M<sup>me</sup> Sylvie Hébert, commissaire  
M. Steve Paquet, commissaire  
M<sup>me</sup> Cindy Picard, commissaire  
M<sup>me</sup> Janik St-Pierre, commissaire  
M<sup>me</sup> Ruth Tremblay, commissaire  
M<sup>me</sup> Annie Chabot, commissaire, représentante des parents du primaire  
M<sup>me</sup> Nathalie-Ann Pelchat, commissaire, représentante des parents du secondaire  
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

**Sont également présents :**

M. Alain Guillemette, directeur général adjoint, Service des ressources financières et informatiques  
M<sup>me</sup> Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport  
M<sup>me</sup> Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines  
M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale  
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement  
M<sup>me</sup> Caroline Neveu, conseillère en communications

**Est absente :**

M<sup>me</sup> Guylaine Filion, commissaire

Le président souhaite la bienvenue à tous et souligne la présence de M. Daniel Deschambault de la firme Deloitte. Puis, les commissaires présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

**CC-048-17-18**

Adoption de l'ordre du jour.

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Nancy Girard,

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-049-17-18**

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2017.

IL EST RÉSOLU sur proposition de M. Martin Côté,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**COMMENTAIRE**

Questions du public.

Aucune question n'est adressée au conseil.

**INFORMATION**

Rapport des commissaires parents.

**Comité de parents**

M<sup>me</sup> Annie Chabot, commissaire, représentante des parents du primaire, informe le conseil des sujets abordés par le comité de parents lors de sa rencontre du 13 novembre 2017.

**Comité EHDA**

M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA, informe le conseil des sujets abordés par le comité de parents d'élèves HDAA lors de sa rencontre du 20 novembre 2017.

**INFORMATION**

Rapport des comités du conseil.

**Comité de vérification**

M. Steve Paquet, commissaire, informe le conseil des sujets abordés par le comité lors de sa rencontre du 20 novembre 2017. Il confirme que le comité a pris connaissance du rapport de vérification et du rapport financier 2016-2017 et confirme que tout est conforme.

**INFORMATION**

Rapport du vérificateur externe.

Le président invite M. Daniel Deschambault, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à s'adresser au conseil. M. Deschambault présente les conclusions de son rapport de vérification et répond aux questions des commissaires.

**CC-050-17-18**

États financiers 2016-2017.

CONSIDÉRANT l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de l'exercice terminé le 30 juin 2017 sont complétés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a produit le rapport de l'auditeur indépendant en date du 3 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la séance et le résumé des états financiers ont fait l'objet d'avis publics;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport de l'auditeur externe et du rapport financier 2016-2017 par le directeur du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que l'auditeur externe a présenté son rapport au comité de vérification et la recommandation du comité de vérification;

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Sylvie Hébert

QUE le rapport de l'auditeur externe et les états financiers de l'exercice se terminant le 30 juin 2017 soient acceptés.

**Adoptée à l'unanimité**

**CC-051-17-18**  
Régime d'emprunt.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 18 171 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Ruth Tremblay,

QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 18 171 000 \$, soit institué;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- Le président,
- La directrice générale,
- Le directeur général adjoint,

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**Adoptée à l'unanimité**

**INFORMATION**

Rapport annuel 2016-2017.

M<sup>me</sup> Caroline Neveu, conseillère en communication, indique que le rapport annuel sera transmis aux commissaires dans les prochains jours en prévision de son adoption lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2017.

**CC-052-17-18**

Révision de la composition du comité de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT la résolution CC-072-16-17 instituant un comité de répartition des ressources et confirmant sa composition;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la composition du comité ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Janik St-Pierre

QUE la composition du comité de répartition des ressources soit modifiée de la façon suivante :

- la direction générale;
- le responsable du service des ressources financières;
- la responsable des services éducatifs aux élèves HDAA;
- un (1) membre du personnel cadre;
- quatre (4) directions d'établissement primaire;
- deux (2) directions d'établissement secondaire;
- deux (2) directions de centre.

QUE les postes à pourvoir par la Commission scolaire le soient par :

- Johanne Fournier, directrice générale
- Alain Guillemette, directeur général adjoint et directeur, Service des ressources financières et technologiques
- Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport,
- Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines.

**Adoptée à l'unanimité**

**INFORMATION**

Mandat - Comité de répartition des ressources.

M. Alain Guillemette, directeur général adjoint et directeur, Services des ressources financières et informatiques, présente le mandat du comité de répartition des ressources.

**CC-053-17-18**

Achats regroupés - adhésion à Collecto.

CONSIDÉRANT notre besoin d'achat, notamment, en matériel informatique et en ressources matérielles au cours d'une année scolaire et l'obligation d'effectuer des achats regroupés dans certains domaines;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est membre du Centre collégial des services regroupés (CCSR);

CONSIDÉRANT que nous avons toujours été satisfaits des services offerts par le CCSR;

CONSIDÉRANT que le CCSR a modifié son nom et son modèle d'affaires pour devenir Collecto Services regroupés en éducation;

IL EST RÉSOLU sur proposition de M. Martin Côté

QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère à Collecto Services regroupés en éducation;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette adhésion.

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**CC-054-17-18**  
Réfection des finis intérieurs - Polyvalente Le Carrefour (Bloc A).

CONSIDÉRANT notre demande au MÉES de dépenser les sommes résiduelles de la mesure maintien de bâtiments de l'année 2015-2016;

CONSIDÉRANT la réponse du MÉES autorisant une dépense de 299 775 \$ à ajouter dans la programmation 2015-2016 de la mesure 50620 en maintien de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection des finis intérieurs de la Polyvalente Le Carrefour (Bloc A) était prévu dans le cadre de notre plan de gestion des infrastructures;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé à l'été 2018;

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Ruth Tremblay

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement à procéder à l'embauche des professionnels selon les modalités applicables et de préparer l'appel d'offres du projet de construction de la réfection des finis intérieurs à la Polyvalente Le Carrefour (Bloc A) au montant de 299 775 \$;

**Adoptée à l'unanimité**

-----

**INFORMATION**  
Affectation des directions d'établissement.

M. Alain Guillemette, directeur général adjoint et directeur, Service des ressources financières et informatiques, confirme les réaffectations effectuées par la direction générale.

- M<sup>me</sup> Nathalie Gosselin est nommée directrice de l'école Sainte-Lucie
  - M<sup>me</sup> Cathy Pomerleau est nommée directrice de l'école alternative Papillon-d'Or et de l'école Saint-Philippe.
- 

**INFORMATION**  
Suivi – Construction du gymnase de l'école secondaire Le Transit.

M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement, présente l'évolution des travaux de construction du gymnase de l'école secondaire Le Transit.

-----

**INFORMATION**

Suivi – Action collective sur les frais chargés aux parents.

M<sup>me</sup> Nathalie Legault, secrétaire générale, informe le conseil de la tenue d'une rencontre des présidents et directeurs généraux le 24 novembre prochain à Québec. À la suite de cette rencontre, nous prévoyons convoquer une séance extraordinaire du conseil.

-----

**INFORMATION**

Suivi – Comité ad-hoc du Plan d'engagement vers la réussite.

M. Martin Côté et M<sup>me</sup> Janik St-Pierre, commissaires, font part des discussions tenues lors de la première rencontre du comité. Une prochaine rencontre est prévue le 6 décembre.

-----

**INFORMATION**

FCSQ – Suivi aux instances.

M. Gaétan Gilbert, président, informe le conseil des sujets qui ont retenus l'attention lors des récentes instances de la FCSQ.

-----

**CC-055-17-18**

Félicitations aux élus municipaux.

CONSIDÉRANT l'importance que nous devons accorder aux institutions démocratiques du Québec et souligner le rôle essentiel qu'elles exercent;

CONSIDÉRANT l'engagement à servir la population dont tous les élus doivent faire preuve;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois et les municipalités présentes sur son territoire ont le devoir de s'associer pour agir sur la qualification et la diplomation de la population et ainsi favoriser le développement social et économique de notre communauté.

IL EST RÉSOLU sur proposition de M. Martin Côté

QUE le président du conseil des commissaires adresse une lettre de félicitations à chacun des conseils municipaux de notre territoire en livrant le message que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois reconnaît la grande responsabilité des élus municipaux;

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois assure, à chacun des conseils municipaux de son territoire, son engagement à collaborer au développement de notre région et à maintenir de bonnes relations avec chacun d'eux afin d'offrir une meilleure qualité de vie à la population de son territoire.

**Adoptée à l'unanimité**

-----



**INFORMATION**

Questions diverses.

**Horaire des travaux du 19 décembre et prise de photo**

Les membres du conseil sont informés du déroulement de la séance de travail et de la séance du conseil du 19 décembre prochain. M<sup>me</sup> Caroline Neveu confirme qu'une prise de photo officielle sera effectuée à cette occasion.

**CC-056-17-18**


Levée de la séance.

IL EST RÉSOLU sur proposition de M<sup>me</sup> Sylvie Hébert

QUE la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

*Et la séance est levée à 20 h 30.*



---

Gaétan Gilbert  
Président



---

Nathalie Legault  
Secrétaire générale

